

# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>01 ALLOCATION D'ETUDES.....</b>	<b>6</b>
1 Pour qui ?.....	6
1.1 Conditions pédagogiques.....	6
Élèves du secondaire.....	6
Étudiants du supérieur.....	7
1.2 Conditions de nationalité .....	8
Élèves et étudiants étrangers assimilés aux Belges.....	8
Élèves et étudiants belges poursuivant leurs études à l'étranger .....	8
Élèves et étudiants étrangers réalisant leurs études en Belgique .....	9
Cumul avec une bourse d'étude octroyée par un pays étranger ?.....	9
1.3 Conditions financières.....	10
Revenus de référence .....	10
Revenus maxima .....	12
1.4 Suppression du critère de finançabilité.....	14
2 Montant de l'allocation d'études .....	14
2.1 Élèves du secondaire.....	14
2.2 Étudiants du supérieur.....	14
3 Démarches.....	15
3.1 Qui ?.....	15
3.2 Comment ? .....	16
Formulaire .....	16
Accusé de réception.....	16
3.3 Annexes à joindre au formulaire de demande .....	16
Élèves du secondaire.....	16
Élèves du supérieur.....	17
3.4 Quand ?.....	17
Au plus tôt.....	17
Au plus tard.....	18
Cas particuliers.....	18
4 Décision .....	19
5 Paiement.....	19
5.1 Qui ?.....	19
5.2 Quand ?.....	19
6 Frais couverts par l'allocation d'études .....	19
6.1 Frais couverts.....	19
6.2 Remboursement des frais d'inscription déjà versés.....	20
6.3 Pas de saisie .....	20
7 Remboursement éventuel de l'allocation .....	20
7.1 Remboursement intégral .....	20
7.2 Remboursement partiel .....	21
7.3 Décision .....	21
7.4 Dispositions transitoires.....	22
<b>02 ALLOCATION FORFAITAIRE.....</b>	<b>23</b>
1 Quand peut-on obtenir une allocation forfaitaire ?.....	23
1.1 Principe .....	23
1.2 Situations particulières donnant lieu à un forfait .....	24
Placement en institution ou famille d'accueil .....	24
Absence de calcul d'imposition .....	24
1.3 Condition de revenus .....	24
2 Montants de l'allocation forfaitaire .....	25
2.1 Élèves du secondaire.....	25
2.2 Étudiants du supérieur.....	25
2.3 Si aide du CPAS .....	25
3 Paiement de l'allocation forfaitaire .....	25
<b>03 EN CAS DE DESACCORD .....</b>	<b>26</b>
1 Réclamation auprès du Bureau régional des Allocations d'études .....	26
2 Recours auprès du Conseil d'appel des allocations d'études.....	26
3 Recours auprès du Conseil d'État .....	27

4	Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles .....	27
<b>04</b>	<b>D'AUTRES AIDES FINANCIERES .....</b>	<b>28</b>
	<b>CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE .....</b>	<b>30</b>